

VISIO - Statut des élus locaux : nouvelles règles, nouveaux droits, nouvelles obligations

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance -
Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24,

julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser les dispositions concernant les conditions d'exercice des mandats locaux (indemnités de fonction, plafonnement et écrêtement, frais de déplacement, formation...)
- Etre en capacité de répondre aux demandes d'information des élus concernant la gestion de leur situation (rémunération, cotisations, régimes de retraite ...)

Public Visé

Responsables et gestionnaires territoriaux chargés sur un plan administratif de la gestion des élus locaux

Pré Requis

Travailler ou être amené à travailler sur la gestion des élus locaux, formation de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques applicables à la gestion administrative des élus locaux
Renseigner les élus sur les dispositifs permettant de concilier l'exercice d'un mandat et la poursuite d'une activité professionnelle
Connaître les caractéristiques des indemnités de fonction
Maîtriser le calcul de l'impôt sur les indemnités de fonction
Définir les situations ouvrant au remboursement des frais engagés par les élus
Appliquer les nouvelles règles en matière de cotisations sociales
Connaître les régimes de retraite des élus

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples
- Résolution de cas pratiques
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert en statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

- **Fondement juridique des conditions d'exercice du mandat local**
- **Congé pour campagne électorale**
- **Compatibilité du mandat local avec l'exercice d'une activité professionnelle**
 - Autorisations d'absence
 - Crédit d'heures
 - Règles communes aux autorisations d'absence et au crédit d'heures (plafonnement du temps d'absence, garanties sociales et professionnelles)
- **Droit à l'interruption de l'activité professionnelle pour se consacrer à l'exercice du mandat**
 - Élus concernés
 - Modalités d'interruption de l'activité professionnelle (salariés du secteur privé, fonctionnaires)
 - Réinsertion professionnelle à l'issue du mandat (réintégration de droit, priorité d'embauche, allocation différentielle de fin de mandat, formation professionnelle, bilan de compétences)
- **Indemnités de fonction des élus locaux**
 - Nature juridique de l'indemnité de fonction
 - Notion d'exercice effectif du mandat
 - Barèmes applicables aux indemnités de fonction
 - Modalités d'attribution des indemnités de fonction (délibération en début de mandat, tableau récapitulatif, etc.)
 - Plafond de l'indemnité de fonction en cas de cumul d'indemnité
 - Écrêtement
 - Cumuls particuliers (versement d'allocations chômage, etc.)
- **Régime fiscal des indemnités des élus**
 - Incidences du report de la réforme du prélèvement à la source en 2018 (rappel)
 - Application de la réforme du prélèvement à la source aux indemnités de fonction à compter du 1er janvier 2019 (détermination du net fiscal et modalités de gestion de la fraction représentative de frais d'emploi)
- **Cotisations et protection sociale des élus locaux**
 - Règles d'assujettissement aux cotisations sociales (mandats concernés, seuil, taux, assiette...)
 - Obligation d'affiliation des élus
 - Étendue des droits sociaux
 - Situation des élus fonctionnaires (agents en activité et agents détachés)

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- **Retraite des élus**
 - Assurance vieillesse du régime général IRCANTEC
 - Retraite facultative par rente
- **Remboursement des frais des élus locaux**
 - Frais de transport et de séjour
 - Frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées
 - Frais engagés au titre d'un mandat spécial (frais de séjour, frais de transport, frais de garde d'enfants, autres dépenses)
- **Droit des élus locaux à la formation**
 - Principe (délibérations en début et en cours de mandat)
 - Encadrement des crédits de formation
 - DIF des élus
 - Temps libéré pour la formation (congé de formation)

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation** : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 320.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 220.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable Développement & Coordination péda

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org